

Attestation confirmant la nécessité d'effectuer des déplacements domicile - lieu de travail

Cette attestation est délivrée par l'employeur afin de prouver la relation de travail qu'il entretient avec le travailleur. Elle prouve la nécessité pour le travailleur d'effectuer des déplacements domicile - lieu de travail sur le territoire belge pendant l'épidémie de COVID 19.

Employeur

Nom de l'entreprise :,

représentée par :

Nom :

Prénom :

Rue :

Numéro :

Code postal :

Localité :

Numéro de téléphone :

Travailleur

Nom :

Prénom :

Numéro de registre national :

Rue :

Numéro :

Code postal :

Localité :

Numéro de téléphone :

Nationalité :

Pays :

L'employeur déclare par la présente qu'il occupe bien le travailleur.

Il confirme également que le travailleur doit effectuer des déplacements sur le territoire belge suite à des impératifs professionnels. En cas de question, contactez, au numéro de téléphone suivant :

La présente déclaration est complète et exacte. Conformément aux dispositions légales en matière de protection des données, les parties qui ont signé cette attestation sont informées que les informations reprises dans cette attestation peuvent uniquement être utilisées pour prouver la nécessité d'effectuer des déplacements domicile - lieu de travail sur le territoire belge.

Signature du travailleur

.....

Signature et cachet de l'employeur

.....